



Demissionner sans preavi ?

Par **sev55**, le **16/05/2008 à 12:15**

bonjour, rnje vais prochainemt emmenager ailleurs et je m'etai prise à l'avance pour trouver un autre poste dans le secteur où je vais vivre. J'ai postulé et eu un entretien, suite à celui ci on m'annonce que je suis embauchée et que je dois commencer dans 1 semaine hors je n'ai pas posé mon préavi de départ à mon entreprise actuelle de peur de ne pas avoir pu retrouver de travail aussitôt. rnrnJe voulais savoir si je peux démissionner sans faire mon préavi (qui est de 1 mois) d'après mon contrat de travail ?rnMa patronne refuse de s'arranger et veut que je fasse celui ci. rnrnsi je venai à ne pas le faire que risquerais je ?rnrnmerci de vos renseignements

Par **zllamia**, le **18/05/2008 à 13:52**

Bonjour,rnvous devez effectueez votre préavis si votre employeur vous le demande, car il a pour but de laisser le temps a l'employeur de vous trouver un remplaçant.rnSi vous ne l'effectuez pas il peut vous demander des dommages et interets pour le préjudice subirnrnCordialement.